

# Communiqué commun des 5 fédérations signataires de la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable



Fédération Chasse Sous-Marine Passion

FNPPSF



Fédération Nationale des Pêcheurs  
en Mer

FFESM



Fédération Française des Éleveurs  
de Saumon



Fédération Française  
de la Réserve Marine



## Avancement des travaux liés à sa mise en œuvre

En signant le 07 juillet 2010 la charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche de loisir éco responsable, les représentants de la pêche de loisir ont souhaité répondre de manière active et volontaire à la volonté manifestée par les instances européennes d'un meilleur encadrement de la pêche de loisir. Ils ont aussi réaffirmé leur souhait d'être mieux associés à la gestion partagée d'une ressource devenue de plus en plus fragile.

Dans un esprit constructif, ils ont ainsi accepté des mesures comme le **marquage des prises** visant à limiter la vente illicite des produits de la mer, la **déclaration gratuite et obligatoire** permettant de recenser mais aussi d'informer les très nombreux pratiquants sur la réglementation et les bonnes pratiques. Désirant agir en faveur de la préservation des ressources, ils ont également proposé une **révision significative des tailles minimales de captures**. Il s'agit bien là de gestes forts qu'il faudra, en toute cohérence, prendre le temps d'expliquer à près de 3 millions de citoyens concernés. Les cinq fédérations signataires de la charte se sont engagées à participer à cet effort de sensibilisation.

Cependant, après plus d'une année de concertation, force est de constater que les pêcheurs de loisir sont bien les seuls à essayer d'avancer objectivement et concrètement sur les problématiques énoncées par la Charte.

Hors de toute vision globale, la pêche professionnelle présente dans les débats, assise et soutenue par un organisme ministériel qui lui est objectivement inféodé (DPMA), ne se préoccupe de la ressource qu'au travers des efforts qu'elle demande aux seuls pêcheurs de loisir de consentir ! Le co-pilotage de la mise en œuvre du projet par les deux ministères signataires ( Pêche et Environnement) nous apparaît de plus en plus inadéquat, tant les divergences et les rivalités interministérielles ralentissent l'avancée des travaux !

Dans l'état actuel des choses, nous n'entendons plus consentir d'autres efforts tant que les autres partenaires signataires de la charte n'auront pas répondu de manière significative à leurs engagements notamment en ce qui concerne la protection partagée de la ressource.

## Impact économique et sociologique de la pêche de loisir

Les adeptes de la pêche de loisir dépensent chaque année près de 2 milliards d'euros pour pratiquer leur passion, ce qui génère plusieurs dizaines de milliers d'emplois. La France a l'immense privilège de disposer d'un littoral extrêmement diversifié sur l'hexagone mais aussi dans presque toutes les mers du monde. Si ce formidable potentiel était mieux exploité, il favoriserait l'émergence de multiples activités, respectueuses de l'environnement et de la ressource, et génératrices de très nombreux emplois pérennes.

L'impact sociologique de la pêche de loisir est trop souvent sous estimé, voire mésestimé. Qualifiée de « loisir national », avec ses 3 millions de pratiquants recensés, il s'agit en effet d'une activité avant tout populaire, bien ancrée dans le paysage traditionnel français. En ces temps de crise financière et sociale, la pêche récréative reste un loisir sain et accessible à tous, véritable exutoire au stress engendré par notre société. Elle est aussi et restera dans le contexte économique et social actuel un facteur important du resserrement des liens sociaux fondamentaux notamment pour les plus défavorisés : sorties de pêche en famille, transmission du patrimoine culturel des seniors aux enfants...

Des mesures financières et réglementaires, prises souvent sans concertation et sans véritables justifications scientifiques par des entités qui ignorent parfois tout de notre activité et de ses retombées touristiques, sociologiques et économiques, s'abaissent régulièrement sur les pêcheurs de loisir qui ne les comprennent pas. Ces derniers ont le sentiment d'être pris tantôt pour des vaches à lait, tantôt pour des boucs émissaires ! Il y a là un véritable danger et l'or bleu de notre littoral, comme le soulignent régulièrement la plupart des économistes, pourrait se dissoudre dans l'imminence de nos océans ! Poursuivre dans cette voie serait injuste, dangereux et extrêmement dommageable d'un point de vue économique et sociologique.

## Autres perspectives à mettre en œuvre

Il est inadmissible de s'entendre dire régulièrement par les services officiels et les représentants de la pêche professionnelle que le respect du repos biologique et de celui des tailles correspondantes aux poissons maritimes que nous proposons pour limiter les prélèvements sur la ressource, ne sont que

des "outils" parmi d'autres. Alors que ce sont précisément ces "autres" critères qui constituent l'arsenal juridique et technique permettant les pêches intensives à l'origine des raréfactions constatées ! Par comparaison, ces autres critères équivalaient à dispenser les chauffeurs routiers des limitations de vitesse et des contrôles d'alcoolémie sous prétexte qu'ils ont d'autres contraintes que les automobilistes lambda ! Serait-ce acceptable ?

Nous proposons, comme cela se fait déjà dans d'autres pays, que certains poissons, comme le bar, fassent l'objet d'un statut spécial les réservant prioritairement aux pêcheurs non intensives pratiqués par les pêcheurs amateurs comme par certains professionnels lorsqu'ils présentent au moins 2 spécificités :

- avoir une valeur marchande qui varie du simple au quintuple selon qu'ils finissent écrasés dans les culs de chaluts ou qu'ils sont pêchés « proprement » par les "lignesurs".

- être recherchés par la majorité des pêcheurs de loisir et constituer ainsi le moteur d'une activité dont on connaît par ailleurs le poids économique et sociologique très important.

Des études réalisées sur l'intérêt économique comparé du kilogramme de bar prélevé par la pêche intensive, les "lignesurs" professionnels et les pêcheurs de loisir montrent qu'il serait logique d'interdire toute pêche intensive du poisson en période de frai. Nous touchons là à un point essentiel : les ressources naturelles sont le patrimoine de tous et non pas le pré carré d'une catégorie de pêcheurs, fussent-ils professionnels ! En effet, il convient de garder en mémoire que la pêche maritime est une cueillette et qu'il est indispensable de gérer au mieux la ressource, en limitant les prélèvements intensifs pendant les périodes de rassemblement liées à la reproduction et en respectant les tailles minimales de captures par l'emploi d'engins plus sélectifs.

Enfin, l'importance de l'activité "Pêche maritime de loisir" démontrée par le chiffre d'affaire (CA) généré et conséquemment, par le nombre de personnes qu'elle emploie, ainsi que par le nombre de pratiquants, n'est-elle pas suffisante pour justifier la création d'une structure ministérielle spécialisée capable de gérer les problématiques maritimes dans leur globalité : la création d'un Ministère de la Mer ou à défaut d'un Secrétariat d'Etat à la Mer devrait permettre de corriger les graves dysfonctionnements constatés.